



INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE

Brussels, March 1983

GREEK MEMORANDUM : COMMISSION PROPOSALS (1)

The European Commission has adopted a series of specific proposals aimed at helping Greece to tackle a range of economic and social problems which were outlined in the Greek Memorandum. These proposals back up actions already implemented by the Community and complement other proposals for action recently adopted by the Commission.

The Commission's approach, adopted on the basis of a proposal from Commissioner Richard Burke, assesses a number of key sectors in the Greek economy in a Community context and identifies specific measures.

These proposals thus complete the series of initiatives taken by the Commission to establish a Community response to the Memorandum.

INTRODUCTION:

It is exactly a year since the European Council (29/30 March 1982) asked the Commission to study the Memorandum of the Greek Government on Greece's relations with the European Communities (2) and to report to the Council of Ministers on it. The Commission indicated in an initial Communication to the Council last June (3) its general agreement with the description of the economic situation given in the Memorandum and stated that determined action was called for.

The first such action was a Commission decision, agreed with the Greek Government, to launch a unique in-depth examination of all aspects of the questions raised in the Memorandum. This examination was completed during the past six months through an unprecedented series of special missions to Greece involving over 200 Commission officials.

(1) COM(83) 134

(2) SI(82) 203

(3) ~~COM(82) 348~~

In the course of this missions exercise, and through the ongoing pattern of Community decision making there have already been responses to many of the demands presented in the Memorandum; these are summarised in the Commission's communication to the Council. The recently adopted proposals for a Mediterranean Integrated Programme for Greece is far-reaching and ambitious and constitutes a specific attempt to respond directly and comprehensively to many of the basic structural questions raised in the Memorandum. The Commission has proposed that, in the context of this Programme, 2.542 MECU should be invested in Greece by the Community in the period 1985 - 1991: 1.233 MECU in agriculture, 120 MECU in forestry, 139 MECU in the fishing sector and 1.048 MECU in general.

The Commission believes, however, that these initiatives, substantial though they are, do not meet all the valid demands outlined by the Greek Authorities either in the Memorandum or in the context of the missions to Athens. The Commission has accordingly proposed a series of specific actions to help the Greek Authorities to launch their 5-Year Development Programme and in certain cases to meet other specific demands.

PROPOSALS:

The Commission's draft communication to the Council contains a number of undertakings on the part of the Commission. The following proposals are selected from among them as being the more far-reaching in their scope and importance:

Five-Year Plan - Major Projects

In June 1982 the Commission welcomed the fact that the Greek Government had in preparation a five-year plan for economic development and the restructuring of the Greek economy. In the course of the mission exercise the Greek Authorities informed the Commission about the major projects envisaged in this plan. The Commission has now decided that when certain of those projects have been presented and examined, it will be prepared if necessary to propose to the Council that special measures should be added to the intervention of existing Community instruments.

Agriculture

The Commission proposes the extension to the entire rural area of Greece of a series of measures concerning irrigation, forestry and infrastructure (1).

Both the Commission and the Greek Authorities are seriously concerned about the insufficiencies of the Greek system of quality control: the Commission now proposes exceptionally a measure aiming at the development of the means necessary for an increase in the number of rhythm of quality controls. This will involve the hiring and training of quality control personnel.

Employment and Social Policy

The Commission wishes to assist the Greek Authorities to modernise the training system in Greece. The Commission proposes financial aid for the construction and equipment of training centres in urban areas (note: similar action is already envisaged for other areas in the Mediterranean Integrated Programme for Greece)

The Commission also proposes financial assistance towards the improvement of the social and professional rehabilitation system for certain categories of handicapped people. This will involve the building and equipment of hospitals and the introduction of modern techniques.

These actions which will have a duration of 4 years are both intended to put Greece in a position to make greater use of the resources of the Social Fund.

Transport

Infrastructure

The Commission proposes for the years 1984/1985 a substantial measure in favour of those transport infrastructure projects which have a Community interest in terms of the experimental programme on transport infrastructure of the Community (2)

(1) Regulation 1975/82

(2) COM(82) 828 Final

Transport Costs

In the course of the missions, the Greek Authorities presented a series of demands arising from the cost of transport in the Greek agricultural sector created by the geographical position and configuration of Greece. The Commission believes that some of these demands require Community action pending the development of transport infrastructure. The Commission undertakes to propose a number of actions for a limited period aimed at reducing the effects on productivity of these specific Greek circumstances.

Environment

Given the enormity of the pollution and congestion problem of Athens, a solution will only be found through a long-term action involving a coordinated approach to its many dimensions. The Commission is already helping to develop a basis for such an approach through the financing of feasibility studies and pilot experiments in Athens. The Commission will continue to cooperate with the Greek Authorities in the search for a comprehensive action programme. When this policy has been established, the Commission will furthermore present proposals for appropriate Community participation in its implementation.

Taxation

The outstanding issue in the application of Community law in Greece is in the domain of taxation. The Commission has decided to determine with the Greek Authorities a precise timetable for fiscal reform and the elimination of existing infringements. This timetable will be designed to provide a solid basis for an orderly alignment of the Greek and Community systems and will take due account of the economic problems of Greece and of the practical difficulties involved in the major reform of the Greek tax system.

/...

CONCLUSION:

The Commission has sought to devise a comprehensive and practical response to the concerns outlined in the Greek Government's Memorandum. These initiatives have been designed to achieve two central objectives:

- helping the Government and people of Greece to achieve a far-reaching transformation of Greek economic structures and
- accelerating the integration of Greece within the Community.

"The success of this ambitious enterprise will require determined commitment to both objectives on the part of all the Community institutions and also on the part of Greece," said Commissioner Richard Burke.

"I believe that the capacity of the Community to assist the Greek Authorities in their efforts to overcome the structural problems of the Greek economy - problems which were highlighted in the Greek Memorandum - is considerable. I am also convinced that that capacity can be mobilised only to the extent that a corresponding determination on the part of Greece is applied to the major task of securing the full participation of Greece in all aspects of the Community system.

"The Commission believes that all parties concerned will succeed in achieving both objectives. This is of prime importance not alone to Greece but to the Community as a whole."



**INFORMATION · INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, mars 1983

MEMORANDUM GREC : PROPOSITIONS DE LA COMMISSION (1)

La Commission européenne a adopté une série de propositions spécifiques visant à aider la Grèce à faire face à toute une série de problèmes économiques et sociaux évoqués dans le mémorandum grec. Ces propositions s'inscrivent en complément d'actions déjà mises en oeuvre par la Communauté et d'autres propositions d'action récemment adoptées par la Commission.

L'approche de la Commission, adoptée sur la base d'une proposition de M. Richard Burke, membre de la Commission, constitue une évaluation d'un certain nombre des secteurs clés de l'économie grecque dans un contexte communautaire et identifie des mesures spécifiques.

Ces propositions complètent donc la série d'initiatives prises par la Commission pour apporter une réponse communautaire au mémorandum.

INTRODUCTION

Il y a exactement un an que le Conseil européen (29 et 30 mars 1982) a demandé à la Commission d'étudier le mémorandum du gouvernement grec sur les relations de la Grèce avec les Communautés européennes (2) et de présenter à ce sujet un rapport au Conseil de ministres. La Commission a indiqué dans une première communication au Conseil, en juin dernier (3), qu'elle approuvait globalement la description de la situation économique exposée dans le mémorandum et elle a déclaré qu'une action déterminée s'imposait.

La première action a pris la forme d'une décision de la Commission, en accord avec le gouvernement grec, visant à effectuer un examen approfondi, unique, de tous les aspects des questions posées dans le mémorandum. Cet examen s'est achevé au cours des six derniers mois par une série de missions spéciales en Grèce - mesure sans précédent - qui ont concerné plus de 200 fonctionnaires de la Commission.

.../...

Au cours de ces missions, et dans le cadre du processus décisionnel habituel de la Communauté, des réponses ont déjà été données à de nombreuses demandes formulées dans le mémorandum; ces réponses sont résumées dans la communication de la Commission au Conseil. Les propositions récemment adoptées concernant un programme intégré méditerranéen pour la Grèce sont ambitieuses et constituent une tentative spécifique de répondre directement et complètement à bon nombre des questions structurelles de base soulevées dans le mémorandum. Dans le contexte de ce programme, la Commission a proposé que la Communauté investisse en Grèce 2 542 millions d'écus au cours de la période 1985 à 1991 : 1 233 millions d'écus dans l'agriculture, 120 millions d'écus dans la sylviculture, 139 millions d'écus dans le secteur de la pêche et 1 048 millions d'écus par ailleurs.

La Commission considère toutefois que ces initiatives, pour importantes qu'elles soient, ne répondent pas à toutes les demandes justifiées évoquées par les autorités grecques soit dans le mémorandum, soit dans le contexte des missions à Athènes. La Commission a donc proposé une série d'actions spécifiques destinées à aider les autorités grecques à lancer leur plan quinquennal de développement et dans certains cas à répondre à d'autres demandes spécifiques.

PROPOSITIONS

Le projet de communication de la Commission au Conseil comporte un nombre d'engagements de la part de la Commission. Les propositions suivantes sont choisies parmi elles comme étant les plus importantes par leur envergure et leur portée :

Plan quinquennal - Grands projets

En juin 1982, la Commission s'est réjouie de ce que le gouvernement grec préparait un plan quinquennal de développement économique et de restructuration de l'économie grecque. Au cours des missions, les autorités grecques ont informé la Commission des grands projets prévus dans ce plan. La Commission a maintenant décidé que lorsque certains de ces projets auront été présentés et examinés, elle sera disposée, si nécessaire, à proposer au Conseil d'ajouter certaines mesures spéciales à l'intervention des instruments communautaires existants.

Agriculture

La Commission propose l'extension à toute la partie rurale de la Grèce d'une série de mesures concernant l'irrigation, la sylviculture et l'infrastructure (1).

La Commission et les autorités grecques sont très préoccupées par les déficiences du système grec de contrôle de qualité : la Commission propose maintenant à titre exceptionnel une mesure visant au développement des moyens nécessaires pour augmenter le nombre et le rythme des contrôles de qualité. Cela supposera la location et la formation de personnel appelé à effectuer les contrôles de qualité.

Emploi et politique sociale

La Commission souhaite aider les autorités grecques à moderniser le système de formation en Grèce. La Commission propose une aide financière à la construction et à l'équipement de centres de formation dans les régions urbaines (note : une action similaire est déjà envisagée pour d'autres régions dans le programme intégré méditerranéen pour la Grèce).

La Commission propose aussi une aide financière en faveur de l'amélioration du système de réhabilitation sociale et professionnelle en faveur de certaines catégories de handicapés. Cela comportera la construction et l'équipement d'hôpitaux ainsi que l'introduction de techniques modernes.

Ces actions qui dureront quatre ans visent à faire en sorte que la Grèce soit en mesure de mieux utiliser les ressources du Fonds social.

Transport

Infrastructure

La Commission propose pour les années 1984-1985 une action importante en faveur des projets d'infrastructure de transport qui présentent un intérêt communautaire dans le cadre du Programme expérimental en matière d'infrastructure de transport dans la Communauté (2).

(1) Règlement 1975/1982.

(2) COM(82)828 final.

Coûts des transports

Au cours des missions, les autorités grecques ont présenté une série de demandes concernant les coûts des transports dans le secteur agricole grec du fait de la position géographique et de la configuration de la Grèce. La Commission considère que certaines de ces mesures demandent une action de la Communauté dans l'attente du développement de l'infrastructure de transport. La Commission s'engage à proposer un certain nombre d'actions pour une période limitée et visant à réduire les répercussions sur la productivité de ces circonstances spécifiques de la Grèce.

Environnement

Etant donné l'importance du problème de pollution et de congestion d'Athènes, une solution ne pourra être trouvée que dans le cadre d'une action à long terme comprenant une approche coordonnée des nombreux aspects de la question. La Commission contribue déjà au développement de la base d'une telle approche en finançant des études de faisabilité et des expériences pilotes à Athènes. La Commission continuera à coopérer avec les autorités grecques dans la recherche d'un programme d'action global. Lorsque cette politique aura été élaborée, la Commission présentera encore des propositions relatives à la participation appropriée de la Communauté à sa mise en oeuvre.

Fiscalité

Le grand problème relatif à l'application du droit communautaire en Grèce concerne la fiscalité. La Commission a décidé de fixer avec les autorités grecques un calendrier précis pour la réforme fiscale et l'élimination des infractions existantes. Ce calendrier devra fournir une base solide en vue d'un rapprochement méthodique des régimes grecs et communautaires et il tiendra compte comme il convient des problèmes économiques de la Grèce et des difficultés pratiques soulevées par la grande réforme du régime fiscal grec.

.../...

CONCLUSION

La Commission s'est efforcée de concevoir une réponse globale et pratique aux préoccupations indiquées par le mémorandum du gouvernement grec. Ces initiatives ont un double objectif :

- aider le gouvernement et le peuple de Grèce à réaliser une transformation en profondeur des structures économiques grecques et
- accélérer l'intégration de la Grèce à la Communauté.

Le succès de cette entreprise ambitieuse exigera un engagement déterminé de la part de toutes les institutions de la Communauté et de la part de la Grèce, a dit le commissaire Richard Burke.

Je considère que l'aptitude de la Communauté à aider les autorités grecques dans leurs efforts en vue de surmonter des problèmes structurels de l'économie grecque - problèmes qui sont soulignés dans le mémorandum grec - est considérable. Je suis aussi convaincu que cette capacité ne peut être mobilisée que dans la mesure où la Grèce est capable de faire preuve d'une même détermination pour mener à bien la grande tâche qui consiste à l'amener à participer pleinement à tous les aspects de la vie de la Communauté.

La Commission considère que toutes les parties concernées réussiront à atteindre ce double objectif. Cela est d'une importance primordiale non seulement pour la Grèce mais pour la Communauté dans son ensemble.